

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 731

présenté par

Mme Le Grip, Mme Calvez, M. Anglade, M. Caure, Mme Klinkert et Mme Liliana Tanguy

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« ces orientations comprennent notamment des actions destinées à renforcer la visibilité des enjeux liés à l'Union européenne ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à intégrer, parmi les objectifs fixés dans la convention stratégique pluriannuelle entre France Médias et ARTE France, une mention explicite à la mission européenne d'ARTE France.

Cette précision vise à conforter ARTE France dans son rôle de lien culturel entre la France, l'Allemagne et l'Union européenne, en affirmant sa contribution à une information européenne exigeante et accessible.